

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 3048**

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 48

À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« si l'occupation ou l'usage qui en est fait affectent durablement tout ou partie de ses fonctions. »

les mots :

« s'il réduit un espace agricole, naturel ou forestier et imperméabilise de manière permanente ou durable un sol. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé dans la définition de l'artificialisation de s'appuyer sur la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers conformément à l'objectif fixé dans le projet de loi et de lui ajouter un objectif qualitatif sur la réduction de l'imperméabilisation.